



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 23
- ayant pris part au vote : 30
- procurations : 7

L'an deux mille dix-neuf et le 3 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 27 juin, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, Mme NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, Mme FLORENCE TOULZE, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, Mme CLAUDE RIERA

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), Mme SYLVIE PIEROT (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), M. LAURENT ROUX (Pouvoir donné à Mme NATHALIE GAUVRIT), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ORTIC), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), Mme ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

**Était absent excusé** : M. NICOLAS COSTES, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA

Mme ISABELLE GODEAS a été élue secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2019/75

**Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne - SDEHG – Petits travaux urgents**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser, sous les meilleurs délais, des petits travaux inopinés relevant de la compétence du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale peut être votée.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du Syndicat resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Les demandes de travaux correspondantes seront adressées par écrit au Syndicat.

Les études détaillées transmises par le SDEHG et la participation de la Commune seront validées par la Ville qui assurera le suivi des participations communales engagées.

Lorsque qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, le contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la Ville.

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le - 8 JUIL. 2019



ID : 031-213105612-20190703-D2019\_75-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt dans la limite de 10 000 € et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG,
- De l'autoriser à signer tout document relatif aux travaux correspondants,
- De préciser que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt dans la limite de 10 000 € et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants,
- De préciser que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le - 8 JUIL. 2019

- Affiché le - 8 JUIL. 2019

Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

